

Effet nul pour les petits salariés

Le premier mai, le salaire minimum se situera à 7,60 \$ par heure (6,85 \$ pour les salariés à pourboire), soit une hausse de 15 sous. Pour une personne travaillant 40 heures par semaine, c'est une très faible hausse hebdomadaire de 6 \$.

Illusion-Emploi tient à souligner ce pas de côté dans l'amélioration des conditions de vie des personnes travaillant au salaire minimum. Il s'agit d'un pas de côté, car ce n'est ni un recul, ni une avancée. La hausse représente une augmentation de 2 % du salaire minimum et Statistiques Canada prévoit une hausse du coût de la vie de 2 % pour l'année 2005.

Il s'agit de la première fois depuis 7 ans que l'augmentation du salaire n'est pas inférieure à la hausse du coût de la vie. Si l'augmentation du salaire minimum avait suivi celle du coût de la vie depuis 1998, le taux horaire du salaire minimum serait actuellement à 8,30 \$, soit 70 cents de plus. Ça peut paraître banal, mais pour des bas salariés qui travaillent 40 heures par semaine, ça représente une perte de revenu annuel de plus de 1450 \$.

Il n'est pas logique qu'une personne qui travaille à temps plein ne puisse pas sortir de la pauvreté. Illusion-Emploi revendique un salaire minimum au-dessus du seuil de faible revenu de Statistique Canada (autour de 20 000 \$ par année). Ainsi que l'instauration d'un mécanisme d'indexation annuel automatique du salaire minimum au coût de la vie.

Au Québec, 200 000 travailleurs et travailleuses sont au salaire minimum, près des deux tiers sont des femmes et la presque totalité (90 %) sont non-syndiqués. L'amélioration des conditions de vie de ces personnes est une responsabilité directe du gouvernement.

Précarité des emplois

Le travail atypique gagne du terrain en Estrie ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de personnes vivant dans la précarité. Nous entendons par travail atypique : temps partiel, sur appel, horaire variable, cumul d'emploi, faux travail autonome ou le travail par des agences de placement. Toutes ces variantes ont comme conséquence d'effriter le tissu de protection sociale des personnes touchées.

Nous avons perdu beaucoup d'emploi à temps plein et la presque totalité des emplois créés sont à temps partiel. La précarité des emplois va souvent de pair avec les faibles salaires. Il faut aussi se rappeler qu'en Estrie, près d'un travailleur sur cinq gagne moins de 10 \$ par heure. Ce qui a pour effet de forcer le cumul d'emploi pour avoir un revenu décent.

Illusion-Emploi est un organisme estrien de défense de droits des travailleurs et travailleuses non-syndiqués. Vous avez des droits, alors si vous avez des questions concernant vos droits en situation de travail, n'hésitez pas à nous contacter au 569-9993.

Alexandre Lavallée  
Pour Illusion-Emploi